

**FINANCES****Compte administratif 2013**

- 1/ Budget principal
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS  
COMMUN****BUDGET PRINCIPAL**

A chaque clôture d'exercice budgétaire, le compte administratif permet de dresser un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les trois décisions modificatives intervenues courant 2013.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

**Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement* .....	57 524 496€
Fonctionnement.....	141 124 862€

(\* intégration des reports et reprise des résultats)

**Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement .....	- 194 755€
Fonctionnement.....	663 496€

**Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement .....	- 410 899€
Fonctionnement.....	802 878€

**Décision modificative n°3 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement .....	- 114 648€
Fonctionnement.....	262 530€

### **Total Budgétaire 2013 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement.....	56 804 194€
Fonctionnement.....	142 853 766€

### **Le budget de fonctionnement**

#### **Les recettes de fonctionnement**

Le compte administratif 2012 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 144 191 986€.

Pour 2013, ce montant s'élève à 141 876 818€, soit une évolution à la baisse de 1,61% (- 2 315 168€).

En excluant les opérations de cessions immobilières (582 983€) qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, cette évolution présente une baisse plus mesurée des recettes (- 0,58%).

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 100,89% par rapport au budget primitif et de 99,78% par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2012, les chiffres étaient respectivement de 101,88% et de 101,06%).

La diminution des recettes par rapport à 2012 s'explique par une perception moindre des droits de mutation (- 295 083€), une baisse des allocations compensatrices (- 284 000€), des rôles supplémentaires de fiscalité : 1 020 769€ en 2013 contre 2 423 692€ en 2012, une baisse des recettes des services de 1M€.

Celle-ci provient notamment :

- de la perception en 2012 de recettes exceptionnelles (liées à des remboursements sur rémunération du personnel pour 259 000€ et à l'indemnisation dans le cadre de l'affaissement de terrain rue G.Monmousseau pour 350 000€),
- d'un remboursement du Syndicat des transports d'Ile de France moins élevé pour le transport des enfants handicapés au regard des dépenses engagées en 2013 (- 152 000€),
- de financements moins importants des structures et activités municipales.

De plus, la création de la communauté d'agglomération Seine-Amont au 1er janvier 2013 a engendré le transfert de la fiscalité économique locale et le reversement d'une attribution de compensation.

## **A) Les bases et le produit fiscal**

### **Les bases fiscales**

Les évolutions des bases entre 2012 et 2013 ont été :

	<b>bases 2012</b>	<b>bases 2013</b>	<b>écart</b>	<b>évolution (%)</b>
*TH	85 499 439	88 941 126	3 441 687	4,03
*TFB	114 313 200	115 873 855	1 560 655	1,37
*TFNB	334 276	487 578	153 302	45,86

\*TH : taxe d'habitation

\*TFB : taxe foncière bâtie

\*TFNB : taxe foncière non bâtie

Ces évolutions résultent à la fois de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives à hauteur de 1,8%, et du développement de la ville.

### **Les taux et le produit de fiscalité directe locale (annexes 1a-1b-2).**

En 2013 la commune a décidé d'une évolution des taux de 1,5%. Le produit fiscal en résultant s'est monté à 53 988 478€.

## **B) Les fonds de garantie**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux collectivités territoriales en 2011 afin d'assurer le maintien de leurs ressources l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

Ils se sont montés en 2013 à 3 909 608€ pour le FNGIR et 2 055 704€ au titre de la DCRTP, soit un montant total de 5 965 312€. Ces montants ont été figés, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle qu'ils sont censés compenser.

## **C) Les allocations compensatrices**

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales, et, en diminution constante.

En 2013 leur montant est de 2 139 719€, contre 2 423 692 € en 2012.

#### **D) Les rôles supplémentaires de fiscalité**

Le montant des rôles supplémentaires de 1 020 769€ demeure élevé mais devrait diminuer avec le transfert de la fiscalité économique à la communauté d'agglomération Seine Amont. En effet, le montant des rôles supplémentaires de TP et CFE est encore en 2013 de 573 931€ au titre des années 2008 à 2012. Il est à noter également que la commune a perçu un ajustement de compensation relais relative à la réforme fiscale de 2010 pour 250 174€.

#### **E) La dotation globale de fonctionnement**

En 2013 la DGF passe de près de 28M€ à un peu plus de 12,2M€. En effet la compensation de la suppression de la part salaire dans les bases de taxe professionnelle est transférée à la communauté d'agglomération Seine-Amont nouvellement créée au titre de « fiscalité économique ».

Cette composante de la DGF sert de variable d'ajustement. Elle baisse donc régulièrement.

La part forfaitaire de la DGF s'est élevée à 11 171 603€, avec une diminution de 6% d'une de ses composantes, la part garantie, témoignant du désengagement de l'Etat, chaque année accru, en matière de concours aux collectivités locales.

Pour ce qui concerne la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) qui relève de la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'Etat vers les communes), l'Etat a décidé de la maintenir pour les communes comme Ivry, en ne modifiant pour le moment pas son mode de calcul.

Elle est de 1 086 858€ depuis 2011.

#### **F) La péréquation horizontale**

Pour la première fois en 2012, la commune d'Ivry a contribué à deux fonds de péréquation horizontale (péréquation au sein du bloc communal, des collectivités plus favorisées vers les moins favorisées selon des critères retenus par l'Etat).

Le premier, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), a été créé par le projet de loi de finances pour 2012, tandis que le second, le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) a été amplifié et réformé.

En 2013, la contribution d'Ivry a été de 167 186€ au FPIC (718 097€ en 2012), et de 531 363€ au FSRIF (434 367€ en 2012), soit au total une réfaction de 698 549€ sur les recettes du budget communal constatées en dépenses de fonctionnement.

Il est à noter que la création de la communauté d'agglomération Seine-Amont a eu pour effet de diminuer notablement l'évolution du FPIC pour la commune d'Ivry, et ce pour deux raisons :

- pour calculer le potentiel financier par habitant dont dépend la contribution de chaque collectivité, la population est pondérée par un coefficient croissant en fonction de la taille de la collectivité. Calculée de cette manière, la « richesse financière » par habitant de la communauté d'agglomération Seine Amont a été moindre que celle des trois communes si elles ne s'étaient pas regroupées.
- dans le cadre de l'application des règles de droit commun de répartition de la contribution entre l'EPCI et ses communes membres, lorsqu'une ville est prélevée au titre du FSRIF, sa contribution est déduite l'année suivante de celle du FPIC.

Le compte administratif tient compte d'un prélèvement au titre du FPIC d'un montant de 327 955€ du fait d'une erreur de calcul par l'Etat dans le prélèvement du territoire intercommunal ayant pour incidence une rectification de 160 769€ à intervenir sur 2014 et intégrée au budget primitif.

### **G) Les relations financières avec la communauté d'agglomération Seine Amont**

La création d'une communauté d'agglomération engendre des relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres.

Lors de la création de la communauté d'agglomération Seine Amont au 1er janvier 2013, les communes membres ont transféré la part « économique » de leur fiscalité.

Ce transfert de ressources se justifie par le transfert de compétences des communes membres à l'intercommunalité au regard du champ de compétences définies et de l'intérêt communautaire.

En effet, les compétences transférées ont un coût que les communes n'assument plus mais que l'EPCI doit supporter.

Dans notre cas, la fiscalité transférée est déterminée en référence à l'exercice 2012. Ce montant est figé et détermine le montant de l'attribution de compensation de la commune.

Le coût des compétences transférées de la commune à l'intercommunalité est déduit du montant de cette attribution de compensation.

Le reliquat éventuel fait l'objet d'un reversement à la commune.

En 2013, la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) a constaté que les premiers transferts de charges étaient programmés pour 2014 et a conclu que le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2013 s'élevait à 43 625 291€.

La communauté d'agglomération a également procédé en 2013 au versement d'une dotation de solidarité communautaire pour un montant de 643 666€ pour la commune d'Ivry-Sur-Seine.

Pour une information complète, elle a également voté un fonds de concours de 130 500€ en décembre 2013 pour contribuer à la réfection de six courts de Tennis au sein du complexe Venise Gosnat, opération dont le coût était estimé à 602 000€. Toutefois, cette recette affecte la section d'investissement.

### **Les dépenses de fonctionnement**

*L'annexe 3* décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2013.

*L'annexe 4* présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2013, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 126 935 705€. En 2012, ce chiffre était de 125 013 981€ soit une évolution de 1,54% (+ 1 921 724€).

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 99,81% et de 98,16% par rapport à l'ensemble des prévisions 2013 (pour 2012, les chiffres étaient respectivement de 98,92% et de 98,58%).

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux fonds de péréquation régional (FSRIF) et national (FPIC) pour 859 318€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 76 768 392€ en augmentation de 2,70% par rapport à 2012.

Ce montant tient compte de la reconduction de la masse salariale GVT (glissement vieillesse technicité) compris et d'un abondement indispensable en décision modificative de 840 000€ pour compenser les mesures gouvernementales liées à la revalorisation du SMIC, aux réformes catégorielles, à la modification des taux de primes et à l'augmentation des charges patronales.

Il est à noter qu'après 2013 de nouvelles mesures gouvernementales affectent le budget primitif pour une estimation d'1M€.

*La charge de la dette et la capacité de désendettement restent relativement stables par rapport à 2012.*

En 2013, les besoins de financement de la commune pour le programme d'investissement ont été couverts à des conditions plus souples et plus avantageuses qu'en 2012.

Pour mémoire, l'endettement de la ville reste relativement maîtrisé avec un encours de 109 958 906€ au 31/12/2013 soit une évolution de 5,36% par rapport à la situation fin 2012. Il se répartit auprès de 9 établissements prêteurs et affiche un taux moyen de 3,04%. 12M€ ont été contractualisés en 2013 dont 8M€ mobilisés (hors reports 2012) pour faire face aux investissements réalisés.

	<b>CA 2011</b>	<b>CA 2012</b>	<b>CA 2013</b>
Encours de la dette au 31/12	102 110 136€	104 360 913€	109 958 906€

La majorité des emprunts souscrits par la Ville correspondent à des produits classiques à taux fixes ou taux variables de la zone euro soit 89% de l'encours total (classé 1A selon la charte de bonne conduite dite charte Gissler).

A la suite de plusieurs opérations de sécurisation au cours de l'année 2013, la part des produits structurés ne représentent plus que 11% de l'encours (4 prêts sur 40). Ces emprunts sont peu risqués compte tenu de l'indice sur lequel ils sont adossés (euribor) (classés en 1B et 1E selon la charte Gissler).

Dans le cadre de ces opérations de réaménagement, les négociations avec la banque Dexia Crédit Local ont permis d'aboutir à la consolidation de 3 prêts structurés en taux fixe à des conditions particulièrement intéressantes.

Ces actions de sécurisation portaient sur un prêt en devise suisse et deux produits de pente et de courbe des taux.

L'annuité de la dette reste stable avec une légère diminution par rapport à 2012 (- 1,14%). L'assouplissement des conditions financières d'octroi des prêts avec la détente des marges bancaires conciliée à des taux d'intérêts bas ont permis de faire baisser les frais financiers (- 234 000€).

	<b>CA 2011</b>	<b>CA 2012</b>	<b>CA 2013</b>
Charge totale de la dette (capital et intérêts)	11 903 541€	12 291 606€	12 151 019€

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 209€. Pour les villes de même strate ce montant est de 260€ par habitant (source DGCL 2012).

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (8,56%) et de l'encours total de la dette (77,5%) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité de désendettement correcte proche des années précédentes.

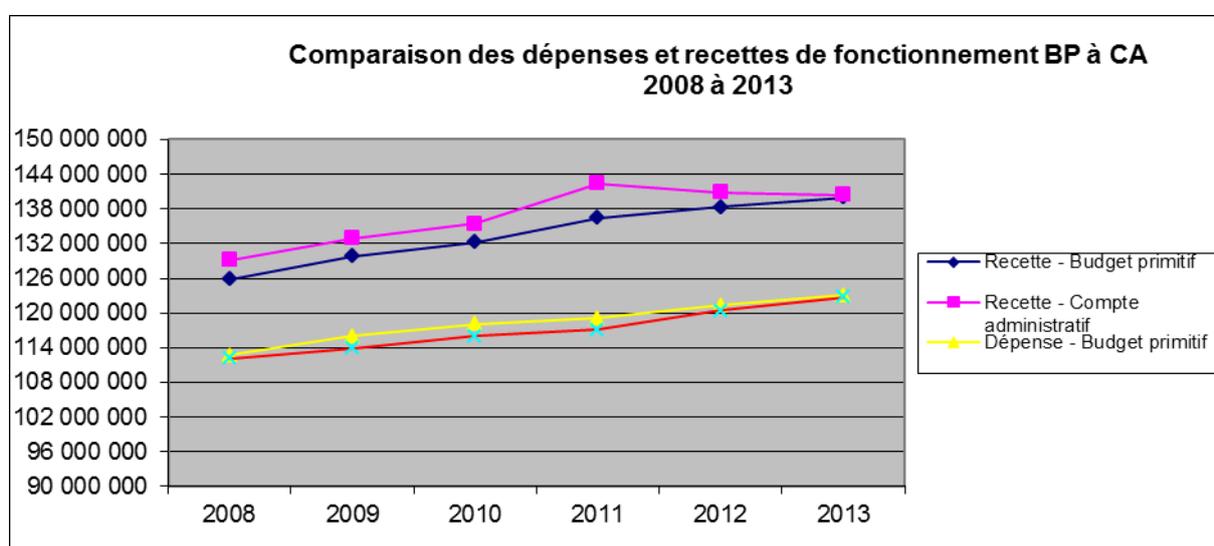
Ces deux chiffres sont respectivement de 12,7% et 118,9% en moyenne pour les villes de la même strate (source DGFIP 2012).

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci est retravaillé comme pour la présentation du budget primitif. Cela se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement (*annexe 6*).

	<b>BP 2013</b>	<b>CA 2013</b>	<b>% de réalisation</b>
Recettes de fonctionnement	140 034 056	140 434 517€	100,3 %
Dépenses de fonctionnement	123 055 048	122 728 809€	99,7 %

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes présente un taux plus important que celui des dépenses mais cet écart tend à se réduire depuis ces deux dernières années.

Le graphique ci-dessous affiche une progression parallèle des dépenses et la poursuite de l'inflexion des recettes amorcée depuis 2011.



Cette situation permet toutefois de dégager une épargne disponible de 5 554 689€ alors qu'elle était de 4 781 577€ au budget primitif 2013.

### **Le budget d'investissement**

#### **Les dépenses d'investissement**

##### *La poursuite d'un effort d'investissement*

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2013 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette) s'élevaient à 56 138 217€ pour une réalisation à hauteur de 39 600 571€, soit un taux de réalisation de 70,54%.

Ce taux reste relativement stable depuis deux ans (67,16% en 2012 et 69,84% en 2011).

L'effort d'investissement représente 525€ par habitant, contre 491€ pour les villes de la même strate (source DGCL 2012).

Les dépenses d'équipement pour leur part représentent 30 531 258€ pour un montant prévisionnel global de 47 058 024€. Le taux de réalisation hors reports (2013 sur 2014) est de 64,88%.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2013 sont décrites en *annexe 5*.

### **Les recettes d'investissement**

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

- ⇒ l'emprunt..... 12 000 000€  
(réalisation à 69,19%) hors écritures comptables liées à la renégociation d'emprunts  
*Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 17 342 916€ constituée du budget primitif pour 13 959 418€, des reports de l'année 2012 pour 4 000 000€ et de décisions modificatives négatives pour - 616 502€.*
- ⇒ F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la TVA) .....2 352 519€  
(réalisation à 97,24%)
- ⇒ diverses subventions d'équipement .....529 553€  
(réalisation à 12,08%)
- ⇒ T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) .....686 007€  
(réalisation à 157,32%)
- ⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement) ..... 161 041€  
(réalisation à 100,65%)
- ⇒ le reversement du produit des amendes de police.....376 941€  
(réalisation à 100,00%)

Le montant des cessions à hauteur de 582 983€ se compose de la réalisation de l'enveloppe de cessions foncières dont principalement la cession du bien situé au 32 rue Barbès pour 190 000€ et le reversement de 374 982€ par le SAF (syndicat d'action foncière) auquel le portage d'acquisitions avait été confié.

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de la CAF pour les travaux du centre de loisirs Barbusse (56 734€) et dans le cadre du fonds d'accompagnement à l'enfance et à la jeunesse FACEJ (6 325€),
- de la Région pour la construction du groupe scolaire Rosa Parks (340 888€) et pour l'EPI nomade (5 197€),
- de la participation de la Ville de Paris dans le cadre de l'étude pour le projet Aquafutura (74 218€),
- de l'Agence Régionale pour la rénovation urbaine ANRU pour l'étude sur le projet Gagarine Truillot (29 508€),
- de financements dans le cadre des actions FISAC (16 684€).

Le taux de réalisation de 12,08% s'explique par le temps de constitution des dossiers, le décalage temporel dans la réalisation des opérations, des difficultés relatives aux financeurs eux-mêmes, au désengagement de financeur comme le CNDS pour la rénovation du stade Gournay.

Le compte administratif 2013 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2012 soit 7 148 956€.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre, écriture comptable liée aux emprunts et prévisions de cessions) représentaient 32 294 448€, et la réalisation a été de 23 268 130€, soit un taux de réalisation de 72,05% (81,67% en 2012).

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 5 422 438€ avec un excédent de fonctionnement de 6 490 153€ et un déficit d'investissement de 1 067 715€.

Les reports, c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2013 mais non réalisées sur cet exercice, sont à imputer à ce résultat.

En dépenses, ils s'élèvent à 11 933 218€ et en recettes à 6 777 682€ intégrant 4 000 000€ au titre de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 266 902€

Celui-ci sera affecté au financement du programme annuel d'investissement afin de réduire le recours à l'emprunt pour l'exercice 2014.

L'équilibre financier retravaillé en termes de lisibilité est présenté en *annexe 6*.

#### **Budget annexe d'assainissement**

Le *secteur assainissement* du *service maintenance travaux de voirie* a poursuivi ses activités de 2012 :

- le curage des réseaux d'assainissement (espace public, certains réseaux des espaces extérieurs des bâtiments communaux) et de leurs accessoires (chambres à sable, avaloirs, ...),
- le nettoyage des stations de relevage (rue R.Degert et rue A.Einstein),
- les interventions d'urgence sur les branchements (débouchage) ou en cas de sinistre (pompage),
- les contrôles des branchements des propriétés lors des cessions de bien,
- les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'assainissement.

Cela se traduit par des dépenses à hauteur de 1 025 056€ en investissement et 373 317€ en fonctionnement (dont l'excédent de fonctionnement de 2012 à hauteur de 158 434€).

En termes de recettes, elles correspondent en investissement au fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 160 932€. A ce chiffre s'ajoutent l'excédent d'investissement de 2012 pour un montant total de 3 962 902€.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles concernent principalement la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoutent les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 1 021 610€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 3 905 336€ avec un excédent de fonctionnement de 164 319€ et un excédent d'investissement de 3 741 187€.

Les reports de dépenses d'un montant de 282 601€ sont à imputer à ce résultat.

### **Budget annexe chauffage urbain**

Les dépenses réalisées au cours de cet exercice correspondent aux obligations des autorités délégantes (frais de contrôle technique et financier) ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge du projet d'Ivry Confluences pour un montant total de 69 739€.

Les recettes perçues en 2013 correspondent aux redevances versées par le délégataire au titre de la saison 2012/2013. Elles s'élèvent à 55 305€.

A ce chiffre s'ajoutent les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2012 pour respectivement 15 743€ et 403 876€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat global de 405 184€ avec un excédent de fonctionnement de 1 308€ et un excédent d'investissement de 403 876€.

### **Le budget annexe aide à domicile**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2013 à 1 934 889€, intégrant une participation du budget principal de 944 863€ (1 170 055€ en 2012).

Le secteur aide à domicile, en lien avec les caisses de retraite et dans le cadre du dispositif de l'APA<sup>1</sup>, met en œuvre un contrat individuel de prise en charge afin d'accompagner des retraités dans les gestes de la vie quotidienne (ménage, aide au repas, courses, aide dans les démarches administratives...).

Le financement de cette prestation est pris en charge en partie par les caisses de retraite et le conseil général dans le cadre de l'APA et est complété par la participation des usagers en fonction de leurs ressources et de leur taux de dépendance dans les proportions suivantes :

	2011	2012	2013	% 2013/2012
Participation CNAV	86 015	71 120	87 220	+18.5%
Participation CG94	548 069	480 126	549 584	+12.6%
Participation caisses diverses	30 667	35 790	36 909	+3%
Usagers	364 634	332 820	315 878	- 5.4%

<sup>1</sup> APA = Aide personnalisée d'autonomie

L'augmentation de la participation CNAV<sup>2</sup>, dont les rappels de 2011 et 2012 constituent plus de 26%, n'est pas représentative de la baisse de l'activité en direction des ressortissants de cette caisse. (baisse de 22,7% du nombre de bénéficiaires et 23,8% du nombre d'heures entre 2012 et 2013). Les personnes prises en charge au titre de l'APA représentent quant à elles 50,3% des usagers (49,1% en 2012) et 65,1% des heures réalisées (63,5% en 2012).

En 2013, en moyenne mensuelle, 332 personnes ont été prises en charge, soit une baisse de 5% par rapport à 2012. Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation des délais d'instruction des dossiers CNAV, préalable à toute prise en charge, et par une relative inadaptation de l'offre de service de la Ville au regard des besoins des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

Concernant le nombre d'heures, on passe de 50 991 h en 2012 à 48 585 h en 2013 soit une baisse de 5%.

Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (82%) et ont un âge moyen de 83 ans.

Ces prises en charge nécessitent d'organiser la continuité du service rendu lors des absences des aides à domicile permanentes par le recours à des agents saisonniers.

### **Le budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2013 à 707 573€ (dont 268 050€ au titre de la reprise du déficit de 2012) et 707 800€.

Les dépenses d'investissement 2013 d'un montant de 2 292€ correspondent au renouvellement de mobilier spécifique à l'activité du centre pour 539€ et à la reprise du déficit d'investissement de 2012 pour 1 753€.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent le fonds de compensation à la TVA perçu (271€) et la participation du budget principal pour 2 873€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 1 079€. Ce résultat permet de couvrir les reports de dépenses du même montant.

Le nombre de séances réalisées est en baisse du fait de la fermeture partielle de l'USPP et des postes vacants non remplacés au CMPP.

540 enfants ont été suivis au CMPP en 2013. Ils étaient 680 en 2012, soit - 21% de la file active. En effet, le CMPP a fait le choix d'une prise en charge plus globale avec une fréquence de traitement plus importante auprès des enfants (suivi USPP, consultations psychologique et / ou rééducatif).

Ainsi 9 559 actes ont été facturés en 2013 contre 11 508 en 2012 (soit - 1 949 séances, - 17%) du fait des vacances de postes non remplacés.

La proportion de filles et de garçons reste stable (322 garçons et 218 filles).

---

<sup>2</sup> CNAV = Caisse nationale d'assurance vieillesse

L'unité de soins psychopédagogique (USPP) a accueilli 21 enfants (18 garçons et 3 filles) sur l'année scolaire 2012/2013 (25 enfants pour 2011/2012), par groupe de 6 enfants et par demi-journée. On note 2 admissions durant l'année et 2 sorties.

Le partenariat avec les collèges de la ville a continué. Il permet l'orientation d'élèves en difficultés vers des groupes thérapeutiques organisés dans les locaux de l'USPP (5 enfants suivis sur l'année scolaire).

### **Le budget annexe de soins infirmiers à domicile**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 357 451€.

Ce service contribue au maintien à domicile de personnes âgées souffrant de pathologies nécessitant un suivi paramédical : soins de nursing, mise en œuvre des protocoles médicamenteux et soins spécifiques (pansements, injections). A noter également le soutien psychologique et la stimulation intellectuelle indispensables apportés à chaque bénéficiaire lors des interventions au domicile.

En 2013, 11 agents (9 aides-soignantes et 2 infirmier(e)s) ont réalisé 96 273 actes et 11 385 visites (105 625 actes et 13 984 passages en 2012) ; soit des diminutions respectives de 8,8% et 18,6% liées au profil des patients et à l'effort apporté sur une amélioration qualitative de ces prises en charge.

Le service dispose de 50 places, 59 patients différents ont été pris en charge au cours de l'année 2013 contre 63 en 2012.

### **Le budget annexe de la restauration municipale**

Le restaurant du personnel communal a connu une fréquentation moyenne quotidienne de 214 convives avec 51 192 repas servis ; ce taux de fréquentation s'inscrit dans la moyenne globale depuis 2006.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2013 à 595 529€, réparties comme suit :

- achat de repas et de denrées : 249 491€,
- prestations diverses liées au fonctionnement du restaurant communal : 22 023€,
- quote-part des charges de personnel reversée au budget principal : 324 015€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2013 à 595 526€, réparties comme suit :

- redevance des usagers du self : 127 261€,
- subvention d'équilibre de la ville au self du personnel communal : 468 265€.

Les dépenses d'investissement 2013 d'un montant de 22 707€ correspondent au remplacement du lave-vaisselle du self.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent la participation du budget principal pour 31 188€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat global (hors report) de 30 510€ avec un excédent de fonctionnement de 2 180€ et un excédent d'investissement de 28 330€.

Les reports de dépenses d'un montant de 30 510€ sont à imputer à ce résultat.

<b>Budget annexe du service le cinéma Le Luxy</b>
---

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2013 à 739 730€, intégrant une participation du budget principal de la ville au budget annexe de 435 037€.

Les dépenses d'investissement 2013 d'un montant de 49 861€ correspondent au renouvellement de matériel lié à l'activité cinématographie pour 6 089€ et à la reprise du déficit d'investissement de 2012 pour 43 772€.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent la participation du Centre National de Cinématographie (CNC) pour le financement du projet de numérisation mis en œuvre en 2012 à hauteur de 152 869€ et à laquelle s'est ajouté l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2012 pour 45 005€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 190 721€.

Le cinéma municipal Le Luxy a accueilli, au cours de l'année 2013 un total de 72 570 spectateurs, soit une hausse de la fréquentation de 7 195 spectateurs par rapport à l'année 2012. Cette hausse est d'autant plus remarquable qu'au niveau national, la fréquentation est en baisse de 5,3%.

Pour indication, l'année 2013 marque la meilleure fréquentation annuelle enregistrée au Luxy depuis son rachat par la Ville en 1979.

Cela peut être expliqué par différents facteurs :

- une fréquentation toujours constante et en progression de spectateurs « habitués » détenteurs d'une carte de fidélité « amis du Luxy », avec qui le cinéma entretient une relation de proximité, notamment par le biais de certains événements récurrents comme les soirées rencontres ou les ciné-thés, qui en plus d'entrer dans le champ de l'action culturelle, interviennent dans la création du tissu local et de la cohésion sociale,
- une augmentation depuis 2012 de la fréquentation des jeunes jusqu'à 26 ans, renforcée aussi bien par des propositions attractives en terme de programmation que d'une politique tarifaire avantageuse adoptée en 2011, et dont les résultats déjà constatés en 2012, sont obtenus progressivement, et se maintiennent dans le sens d'une hausse.

Ce double constat permet de confirmer la réussite des choix effectués lors de l'augmentation des tarifs en 2011, qui avait été conçue de manière à favoriser justement ces deux types de public : les adhérents et le public jeune, moins touchés par les augmentations de tarif que les autres catégories de spectateurs, et ce notamment en adéquation avec les orientations municipales relatives à un accès facilité à la culture des jeunes.

La participation soutenue des adhérents et la progression continue de la fréquentation par les jeunes confirment l'identité du cinéma municipal ivryen : un cinéma de proximité n'oubliant pas de proposer au public jeune une programmation originale.

Par ailleurs, la fréquentation scolaire et périscolaire est très importante au Luxy. Des œuvres en marge du marché des films commerciaux sont proposées à ce public, ce qui participe d'une ouverture culturelle et d'un éveil à l'image, avec un important travail pédagogique effectué autour des films, notamment par les animateurs du Luxy.

Sur l'année scolaire 2012/2013, environ 80 projets scolaires ont été entièrement mis en place par Le Luxy.

Ces projets impliquent toujours la découverte d'au moins trois films :

- d'une part pour donner naissance à un travail d'analyse filmique, général ou concentré sur une thématique, ou de pratiques des techniques du cinéma pouvant aller de la réalisation de trucages à celles d'un film, en passant par celles de courtes séquences,
- d'autre part, dans le cadre du parcours culturel cinéma où l'ensemble des classes des écoles primaires a été accueilli, avec la découverte des films, La Ferme des animaux, le Roi et l'oiseau et les aventures de la Petite Taupe. Des outils ont été mis en place à destination des enseignants pour permettre en classe un travail d'éveil à la lecture de l'image.

En somme, Le Luxy propose non seulement une programmation différente de celle des cinémas commerciaux mais effectue surtout un important travail d'action culturelle qui participe autant aux animations proposées aux citoyens par la ville, qu'à la création d'un lieu de vie convivial, qu'à la formation d'un regard analytique sur les images animées chez les spectateurs.

Ainsi en 2013 plus de 250 films ont été programmés au cours de 2 264 séances, 88 projections-rencontres ont été organisées avec la présence des réalisateurs, acteurs, critiques de cinéma, etc, plus de 60 projections suivies d'une animation ont eu lieu (ciné-thés – ciné retraités – ciné goûters – ciné p'tit déj.- ciné contes, ciné club).

Le Luxy s'est inscrit dans plus de quinze événements municipaux, parfois en partenariat avec d'autres structures culturelles : semaine de la Mémoire, Ivry village du monde, salon du livre de l'histoire des sciences et techniques, quinzaine de la solidarité internationale, etc.

## Budget annexe du service d'élimination des déchets

Il permet d'identifier les charges et produits directs et/ou mutualisés par l'ensemble des services dont l'activité est impactée par la problématique « Déchets ».

L'activité de l'année 2013 concerne notamment :

- la mise en œuvre pour la 3<sup>ème</sup> année des actions planifiées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2014, notamment le compostage individuel et collectif,
- la mise en place de la collecte sélective des papiers cartons et emballages contenus dans les Déchets d'Activités Economiques.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 6 689 920€ et correspond essentiellement aux coûts de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 6 697 073€, constitué principalement de la redevance acquittée par les activités économiques qui bénéficient des prestations de traitement de leurs déchets par la ville et de la subvention d'équilibre du budget principal pour 5 577 323€.

Les dépenses d'investissement 2013 d'un montant de 3 393€ correspondent à la dotation en matériel des foyers témoins dans le cadre du PLPD.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent le fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 742€ et la reprise de l'excédent d'investissement de 2012 pour 31 196€.

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 35 598€. Les reports de dépenses d'un montant de 1 573€ sont à imputer à ce résultat.

### *Liste des annexes :*

*Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2013*

*Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2001 et 2013*

*Annexe 3 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2013*

*Annexe 4 : Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2013*

*Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2013*

*Annexe 6 : Equilibre financier budget ville 2013*

*- Budgets réglementaires principal/assainissement/chauffage urbain/restauration municipale/aide à domicile/centre médico psycho-pédagogique/service soins infirmiers à domicile/le cinéma municipal Le Luxy/service public d'élimination des déchets*

*NB : les bilans des organismes sont à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le soir du conseil municipal*

## FINANCES

### B1) Compte administratif 2013

Budget principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

#### DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>40 265 863,97 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>39 198 148,57 euros</i>
<b><i>Soit un déficit d'investissement de</i></b>	<b><i>1 067 715,40 euros</i></b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>136 051 958,25 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>142 542 111,28 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>6 490 153,03 euros</i></b>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>11 933 218 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>6 777 682 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## FINANCES

### B2) Compte administratif 2013

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

### DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 025 055,74 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>4 766 242,35 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>3 741 186,61 euros</i></b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 015 725,02 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 180 044,43 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>164 319,41 euros</i></b>
<b><u>Fait apparaître des restes à réaliser</u></b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>282 601 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## **FINANCES**

### **B3) Compte administratif 2013**

Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013 présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	- euros
<i>Recettes d'investissement</i>	403 875,96 euros
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b>403 875,96 euros</b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	69 739,40 euros
<i>Recettes de fonctionnement</i>	71 047,88 euros
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b>1 308,48 euros</b>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## FINANCES

### B4) Compte administratif 2013

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 ci-joint,

**DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>24 890,20 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>53 220,00 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>28 329,80 euros</i></b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>595 528,60 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>597 708,80 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>2 180,20 euros</i></b>
<b><u>Fait apparaître des restes à réaliser</u></b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>30 510 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## **FINANCES**

### **B5) Compte administratif 2013**

Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 934 889,47 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 934 889,47 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## **FINANCES**

### **B6) Compte administratif 2013**

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2 292,02 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>3 371,02 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>1 079,00 euros</i></b>

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>707 800,00 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>707 800,00 euros</i>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 079 euros</i>
----------------------------------	--------------------

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## **FINANCES**

### **B7) Compte administratif 2013**

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>357 431,22 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>357 431,22 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## **FINANCES**

### **B8) Compte administratif 2013**

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1 :** ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>49 861,33 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>240 582,11 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>190 720,78 euros</i></b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>739 730,29 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>739 730,29 euros</i>

**ARTICLE 2 :** ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3 :** ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014

## FINANCES

### B9) Compte administratif 2013

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2013 et ses annexes, ci-joints,

#### DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1 :** ARRETE le compte administratif 2013, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>11 902,90 euros</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>47 501,27 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>35 598,37 euros</i></b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>6 705 482,76 euros</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>6 705 482,76 euros</i>
<b><u>Fait apparaître des restes à réaliser</u></b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 573 euros</i>

**ARTICLE 2 :** ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2013 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3 :** ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2013.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014